

Conseil municipal

Compte rendu

séance du
30 mars 2014

Ordre du jour

1. Installation du nouveau conseil municipal, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
2. Élection du maire
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints

Présents

M. PECHOUX, S. MICHEL, C. TRASSARD, B. GUERIN, H. BONNET, A. IACOVELLI, JP. SAINT-CYR, G. LICHTLE, M. BRISON, L. BORDELIER, J. CORMORECHE, D. DESFORGES, F. ALONSO, M. CROUZAT, S. PERNET, M. DUHAMEL-HERZ, Y. GALLAY, G. GAGNE, P. BERTHAUD, I. DE CARVALHO, A. TESSIAUT, A. SEMMADI, S. VERPAULT, F. MAILLER, C. MONTESSUIT, P. CHARRONDIERE, A. GOMES.

Excusés ayant donné pouvoir

C. COURDY à M. RAYMOND

L'an deux mille quatorze, le trente mars, à onze heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RAYMOND, maire.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire une déclaration, annexée au présent document. Puis il passe à l'ordre du jour.

1. Installation du nouveau conseil municipal, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire déclare la séance publique ouverte à 11 h 00 et donne lecture du tableau des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 23 mars 2014. Il déclare installer ceux-ci dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Maire propose Monsieur TRASSARD comme secrétaire de séance ; le conseil l'accepte. Il demande ensuite à F. ALONSO doyen d'âge de prendre la présidence en vue de procéder à l'élection du nouveau maire.

2. Élection du maire

Monsieur F. ALONSO président de séance, sollicite les candidatures au poste de maire. Monsieur PECHOUX est candidat. L'assemblée procède au vote à bulletin secret. Mesdames CROUZAT et SEMMADI, assesseurs, procèdent au dépouillement.

- Votants : 29.
- Bulletins nuls : 6.
- Majorité absolue 15.
- M. Marc PECHOUX: 23.

Monsieur F. ALONSO président de séance déclare Monsieur Marc PECHOUX élu maire de Trévoux.

Monsieur Marc PECHOUX, nouveau maire de Trévoux, adresse ses remerciements à Michel RAYMOND et ses équipes respectives. Il souligne leur engagement et pense qu'ils pourront travailler en bonne intelligence durant le mandat.

C'est un grand honneur d'avoir été élu maire, mais aussi une grande responsabilité, il l'assumera pleinement avec l'ensemble du conseil municipal.

Le 23 mars dernier, les trévoltiens se sont exprimés sans ambiguïté pour un changement de municipalité. Il sera au travail avec son équipe dès demain pour répondre à ses engagements.

Il adresse enfin ses remerciements à tous, pour leur confiance, il en sera digne.

3. Fixation du nombre d'adjoints au maire

Le maire expose que, conformément à l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer, préalablement à l'élection des adjoints au maire, sur le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit 8).

Le maire propose de fixer ce nombre à 6.

Avant de procéder au vote, M. MONTESSUIT souhaite intervenir au nom de son groupe.

Il qualifie cette décision, qui vise à réduire de 15 % la somme allouée aux élus, de « fausse bonne idée ». Elle dénote à son sens un caractère démagogique, accréditant la thèse que des élus (maire-adjoints), s'enrichissent sans trop travailler. Fort de son expérience, il considère qu'il aurait été préférable de consacrer toutes ces heures passées à une activité plus lucrative, si tel avait été son souhait. Il estime que cette disposition n'est pas bonne, pour 2 raisons :

M. MONTESSUIT estime que l'efficacité des nouveaux adjoints sera remise en cause, car pour assumer l'ensemble des délégations ces derniers devront en cumuler 2, voire 3, chacun. Le souhait de créer un office municipal des sports et de la culture va encore surcharger davantage le travail. L'opposition sera donc très vigilante à ce que cette charge ne soit pas compensée par des embauches de personnel. Dans ce cadre, les 15 % d'économies ne suffiraient pas.

M. MONTESSUIT indique que la sécurité des concitoyens, les relations avec les services de gendarmerie, des pompiers et de l'hôpital sont aussi une tâche très lourde. L'équipe sortante a mis en place un système d'astreintes avec 8 adjoints. Avec seulement 6 adjoints, cette tâche sera encore plus importante, car chacun d'entre eux devra effectuer environ 2 mois sur 12 d'astreinte. De la même façon, l'opposition veillera à ce que cela ne soit pas compensé par de l'embauche de personnel supplémentaire, ou de rémunération de personnel municipal, dévolu à cette tâche.

Pour les raisons évoquées, les 6 conseillers de la minorité s'abstiendront.

Monsieur le Maire répond que cette décision n'est en rien démagogique ni populiste.

Il précise que 5 adjoints sur 6 n'ont pas d'occupations professionnelles et qu'à ce titre ils pourront se consacrer pleinement à la vie municipale. L'équipe assumera totalement cette responsabilité qu'elle ne transférera pas sur du personnel.

Il demande à l'opposition de les juger sur des actes.

Le conseil municipal avec 23 voix pour et 6 abstentions (M. RAYMOND, C. MONTESSUIT, P. CHARRONDIERE, A. GOMES, F. MAILLER, C. COURDY) fixe à 6 le nombre d'adjoints.

La liste d'adjoints proposée par le maire est la suivante :

Liste A :

1. Claude TRASSARD
2. Sylvie MICHEL
3. Béatrice GUERIN
4. Gaëlle LICHTLE
5. Michel BRISON
6. François ALONSO

Mesdames SEMMADI et CROUZAT procèdent au dépouillement

- Votant : 29
- Bulletins nuls : 6
- Majorité absolue : 15
- Liste A : 23

La liste A est élue avec 23 voix.

Le Maire indique les délégations qu'il entend donner aux adjoints :

- Claude TRASSARD Premier adjoint, administration et finances
- Sylvie MICHEL, travaux et développement durable
- Béatrice GUERIN, action sociale
- Gaëlle LICHTLE, activités sportives
- Michel BRISON, urbanisme et gestion du patrimoine
- François ALONSO, culture et patrimoine

Il précise aussi les conseillers délégués qu'il entend nommer :

- Hubert BONNET, qualité de vie
- Agathe IACOVELLI, dynamiques commerciales
- Jean-Pierre SAINT-CYR, gestion des espaces publics
- Laetitia BORDELIER, jeunesse et solidarités
- Stéphane PERNET, vie municipale

En conclusion, le maire indique que le tableau des commissions sera transmis à la minorité, ainsi que les places des délégations qu'il souhaite leur proposer. Ces points seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 11 h 30.

Le Maire

Déclaration de M. Raymond en préambule au conseil municipal du 30 mars 2014.

« Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à tous les membres du nouveau conseil municipal élu le 23 mars dernier. C'est avec émotion que je préside ce conseil municipal, pour la dernière fois et pour quelques minutes. Conseil municipal que je préside depuis 25 ans, après avoir été élu conseiller municipal déjà en 1983. Maire, c'est une lourde tâche, exigeante, mais aussi passionnante.

Je cesse mes fonctions avec regret bien sûr, mais sans amertume, puisque c'est la démocratie. Et avec les équipes municipales qui m'ont accompagné, mes adjoints tout au long de ces 25 ans, nous sommes fiers du travail accompli, des réalisations. Trévoux a évolué, Trévoux a changé, Trévoux est équipé, depuis les crèches, les centres sociaux aux écoles et l'espace culturel La Passerelle et de nombreux aménagements.

Et je voudrais aussi faire un rappel clair: la gestion de la commune est saine, et la nouvelle majorité ne pourra que le constater. Le chiffre de dette pour le budget principal sur le site de Bery sera corrigé d'ici quelques semaines, tandis que la dette des budgets annexes ou à l'établissement public foncier de l'Ain n'est pas de même nature, car il y a un capital, des terrains constructibles, en face, ou des revenus. Avoir un capital à réaliser, ce n'est pas la même chose qu'un emprunt pour une école, qui génère des charges de fonctionnement. Je ne doute pas que tout cela soit pleinement reconnu par tous les trévoltiens d'ici quelques temps.

Je voudrais adresser mes remerciements.

D'abord à tous les trévoltiennes et trévoltiens, avec qui nous avons partagé et construit beaucoup de choses. Ensuite aux associations et leurs dirigeants bénévoles, aux commerçants, aux chefs d'entreprises qui sont nos partenaires pour avancer.

Encore merci à toutes mes équipes successives d'adjoints - dont le premier - et conseillers délégués qui ont beaucoup travaillé, et sans lesquels tout cela n'aurait pas été possible.

Enfin, je voudrais adresser un grand merci à tous les personnels municipaux, depuis les agents de tous les services à l'encadrement. Merci à Isabelle Gazeau, Sébastien Saïz et Cécile Ballaguy, ainsi qu'à Nicolas Bory qui est temporairement à l'autre bout du monde, et leurs collaborateurs pour l'énorme travail effectué au service de Trévoux, au service des trévoltiens.

Dans quelques instants, nous élirons le nouveau maire et les adjoints. Je transmettrai au nouveau maire la clé de la mairie, ainsi que la mallette de permanence, qui est nécessaire pour agir quand il y a des difficultés dans la commune, qui arrivent souvent la nuit ou le week-end ! J'ai rencontré jeudi Marc Péchoux, et je lui ai transmis une note avec les dossiers urgents afin que la continuité municipale, la continuité républicaine, soient assurées pleinement à Trévoux.

Quant à nous, quant à moi, nous siégerons dans la minorité. Une minorité qui se veut constructive, agissante, force de proposition. Mais aussi vigilante sur les valeurs, sur l'intérêt général, et sur les projets pour l'avenir de Trévoux.

Dans quelques minutes, Marc Péchoux sera le nouveau maire, à la tête de la nouvelle majorité. Ce sera à vous de prendre en charge les rennes de la mairie, de traiter les difficultés, de construire l'avenir. Nous jugerons aux actes.

Alors, bonne chance pour le nouveau conseil municipal et bon vent pour Trévoux. »